

Bureau du Conseil Communal d'Arzier-Le Muids



**Procès-verbal de la séance du
Conseil Communal d'Arzier-Le Muids
Du 25 mai 2020**

Table des matières

1. Appel	3
3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 10 février 2020.	3
4. Communications du Bureau	3
6. Communications des délégués-e-s auprès des associations intercommunales	5
7. Préavis municipal N° 04/2020 : Demande de crédit de CHF 240'000. —TTC pour la réfection, selon les mesures de l'Ordonnance sur la Protection contre le Bruit « OPB », de la chaussée de la route cantonale RC 25 traversant le village d'Arzier-Le Muids.....	5
8. Préavis municipal N° 05/2020 : Demande de crédit de CHF 44'000. —TTC pour la mise en conformité de la canalisation communale des eaux claires sous le passage à niveau de la route cantonale RC 25 de Le Muids (AMENDEMENT au préavis No 05/2020 au Conseil communal).	6
10. Préavis municipal N° 06/2020 : Demande de crédit de CHF 38'000. — TTC pour la réalisation d'une démarche participative dans le cadre de l'étude de réaménagement de la rue du Village à Arzier.....	7
11. Divers et propositions individuelles.....	10

1. Appel

Le Président accueille les membres du Conseil, la Municipalité, la presse et le public.

La Secrétaire procède à l'appel : 38 sont présents, 10 excusés et 2 absents (M. François Baumgartner & M. Philippe Fouchault).

2. Approbation de l'ordre du jour

Le Président soumet l'approbation de l'ordre du jour au Conseil Communal qui l'approuve à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 10 février 2020.

Le Président soumet l'approbation du procès-verbal au vote, il est approuvé à l'unanimité.

4. Communications du Bureau

Le Président rappelle les dates des prochains conseils modifiés par apport au planning initial, le 15 juin et 31 août 2020 qui se feront dans la grande salle du CCS.

5. Communications de la Municipalité

Mme la Syndique accueille l'assemblée dans ce lieu inhabituel, elle dit qu'un apéro ne pourra pas être offert à la fin de la séance, mais qu'il est important d'être tous ensemble ce soir afin de pouvoir construire l'avenir de la commune. Elle explique que tout au long de la crise la Municipalité a dû prendre des décisions, faire des actions pour ne pas perdre ce lien qui nous unit, même s'il y a eu quelques plaintes, mais les jours passant la majorité a compris qu'attendre une demi-heure à la déchèterie n'est pas la fin du monde et qu'au final cela valait la peine d'attendre. Ces derniers temps la commune a reçu bien plus de courriers, de mails, de cartes postales de remerciements que de plaintes, qui nous ont fait énormément de bien et remercie de tous ces témoignages. Elle explique la cellule de crise, l'action de soutien aux commerçants, la distribution des masques, le groupe de bénévoles, le télétravail. **Elle informe qu'il arrivera la question des coûts qui ne sont pas encore connus, mais il y a déjà 1800 heures de travail par les employés communaux, près de la moitié ont été mis en quarantaine préventive, pour l'équipe forestière.** Concernant les autres coûts, ils ont été mis sur un compte particulier, afin qu'ils puissent être revus au moment voulu. Concernant l'avenir et aux nombres de préavis proposés, il a fallu rajouter une séance à la rentrée pour valider les comptes et la gestion, afin que ces commissions puissent travailler sereinement leurs rapports, les préavis seront à disposition dans la semaine du 8 juin de sorte que chacun pourra se préparer pour la séance du 31 août. Elle explique que la date du prochain conseil a été avancée d'une semaine, fixée au 15 juin dans l'espoir de pouvoir mettre à l'enquête avant les vacances scolaires le préavis concernant le séparatif des quartiers Prise et des Bossons-Audry, elle informe qu'elle ne sera pas présente et prie l'assemblée de bien vouloir l'excuser. Concernant les manifestations, les fêtes de la Fontaine et des Enfants sont annulées, par contre le comité réfléchit (si les choses commencent à bien aller, la distention, l'hygiène des mains etc.,) de faire la fête des enfants à la rentrée. Pour le 1^{er} août les directives des supérieurs sont attendues, les dispositions seront prises à ce moment-là.

M. Nicolas Ray informe que l'accueil de jour a été mis à une rude épreuve durant ces quelques semaines, ce qui n'a pas empêché de projeter la rentrée prochaine. La direction scolaire a informé 4 classes supplémentaires dans le cadre de EPSGE, 2 classes à Genolier, 1 classe à Saint-Cergue et 1 classe

à Arzier - Le Muids pour accueillir des petits 1P-2P, il précise que ces ouvertures de classe correspondent exactement aux prévisions d'il y a 5 ans lors qu'il était prévu une nouvelle école. La Commune de Saint-Cergue a passé en catastrophe 1 préavis pour renouveler et refaire complètement l'intérieur de l'ancienne école "Jean Jacques Rousseau" qui se trouve au Vallon pour accueillir des salles de classes. Il explique que la décision prise par l'EPSGE a été de monter une classe d'Arzier de 6P à Saint-Cergue pour au moins une année, voir plus. Les parents seront prévenus dès que possible, tout est en train de se mettre en place, il y aura une UAPE, un réfectoire pour les repas de midi, le transport, tout sera fait au mieux, il y a tout l'été pour travailler dessus. Il précise que si il y a des doutes, des incertitudes de la part des parents qu'ils n'hésitent pas à le contacter.

M. Patrick Hübscher communique un avis de restriction routier du tronçon Saint-Cergue – Arzier - Le Muids. Le calendrier de ces restrictions routières va durer du 25 mai jusqu'à la fin août. Aujourd'hui à Saint-Cergue une déviation a été installée, le carrefour de la route blanche est coupé et la circulation est déviée sur le village d'Arzier jusqu'au 12 juin. Il explique que la gendarmerie va effectuer des contrôles particulièrement au chemin des Philosophes, à la rue du village et au carrefour de l'Auberge. Concernant les 3 chantiers : Le premier du 1^{er} juin au 21 juin un assainissement sur la route cantonale 25 pour le passage à bétails du Molard. Le Canton ferme la route du 1^{er} juin jusqu'à la fin août. Il explique le premier chantier, du 1^{er} au 21 juin, l'installation du chantier sur la route cantonale entre Saint-Cergue et Arzier (la route reste ouverte). La route sera fermée à partir du 22 juin jusqu'à fin août, cela signifie que le trafic entre Saint-Cergue et Nyon ou inversement, le trafic entre Arzier et Saint-Cergue n'est plus autorisés sauf pour les résidents de la Chèvrerie, des Violettes et quelques commerçants avec un calendrier de passage. Le 2^{ème} chantier 13 au 30 juillet, les normes forestières obligatoires entre la Raisse jusqu'au virage du CCM. Le 3^{ème} chantier 20 au 31 juillet (objet du préavis no 04). Il dit de profiter que la route soit fermée par le canton, des travaux forestiers, des relâches scolaires et de la fermeture de l'UAPE pour procéder à la pose du phono-absorbant sur la partie base et haute du village conformément au préavis no 04. Concernant les risques d'incendies, la Chèvrerie sera assistée par Saint-Cergue et Arzier – Le Muids par Genolier.

M. Christian Dugon remercie l'engagement des citoyens de la commune à la bonne marche de l'accès à la déchetterie qui est restée à disposition en cette période confinement. L'obligation logique de nos autorités Fédérales et Cantonales de maintenir l'accès aux déchèteries communales a bien sur imposé les règles que l'on connaît (la distanciation, évitez les contacts etc.,) une mise en place du système d'accueil a été organisé par les chefs de services (Alain Ghilardini et Christian Vuillomenet) qui fonctionne bien malgré quelques réactions d'impatience dans les files d'attente. Il félicite les employés chargées de réguler les entrées et de surveiller les zones de déchargement afin de fluidifier au mieux les mouvements des usagés. Attendons le 8 juin les décisions du Conseil Fédéral qui nous permettrons peut-être d'alléger ces contraintes. Il profite de donner quelques chiffres concernant la gestion des déchets. En 2019, un total de 12'900 tonnes d'ordures ménagères a été collecté dans notre périmètre, par rapport à 2018, le tonnage est en baisse de 2,4%, alors que la population a augmenté de 1,7 %. La production par habitant est passée de 123,9 kilos en 2018 à 118,8 kilos en 2019. En 2019, la commune a récolté 347,11 tonnes d'ordures ménagères contre 325,24 tonnes en 2018, ce qui représente une augmentation de 3,3 kilos par habitant pour une population augmentée de 3,8 %. Le ramassage des bio-déchets (déchet de cuisine) s'est élevé à 34,10 tonnes, les détails se trouverons dans le prochain rapport de gestion. Il remercie les citoyens engagés dans la Pci qui a magnifiquement œuvré, dont quelques-uns sont encore en service, l'assistance des hôpitaux, les EMS, la distribution de masques et matériel sous la direction de notre ORPC et de l'état-major cantonal, EMCC dont nous recevons chaque jour un rapport d'information.

Mme Elvira Rölli informe que durant le confinement la consommation d'eau a clairement explosé, selon les statistiques qui ont été faites, entre avril 2019 et avril 2020, les graphiques seront visibles dans le prochain Info Arzier-Le Muids, il y aura aussi un appel de sensibilisation afin de faire attention

à la consommation d'eau. Elle explique que l'hiver passé il n'y a pas eu de manteau neigeux, une grande période de sécheresse, des pluies qui tombent sur un sol trop aride et au lieu de s'infiltrer ruissellent, pour l'instant les sources vont bien. Elle explique qu'à la source du Montant il y a un problème de turbidité, ce problème était déjà apparu l'année dernière, les spécialistes pensent qu'il y a eu un éboulement mais ne savent pas exactement à quelle hauteur **dans le taquifaire** qui alimente la source du Montant ; lors des orages on constate un pic de turbidité, et pendant ces pics, il faut faire appel à la SAPAN qui refoule l'eau du lac. Elle explique qu'un courriel de prévention a été envoyé aux paysagistes qui travaillent actuellement sur la commune afin qu'ils fassent attention à la période où ils vont faire les aménagements extérieurs, elle dit que si l'on fait attention cela pourrait éviter une restriction d'eau. Selon la météo, il sera difficile de ne pas avoir cette restriction d'eau.

Concernant le dispositif d'entraide, celui-ci va continuer avec le groupe de bénévoles. Elle explique que durant le confinement les personnes qui ont dû rester chez elles ont des effets collatéraux, elles ont perdu leurs mobilités, leurs morales est bas. C'est pour cela que le groupe d'entraide va rester à disposition tant que le dispositif Cantonal apporte de l'aide. Elle remercie tous celles et ceux qui ont pris soin des aînés.

6. Communications des délégués-e-s auprès des associations intercommunales

M. Christian Brügger pour l'APEC informe que la séance du 7 mai a été supprimée et reportée du 18 juin.

Mme Jacqueline Burbidge Rainsley pour l'AISGE informe que la prochaine séance est fixée au 10 juin.

Mme Fanny Weinmann pour le RAT informe que la prochaine séance est fixée au 18 juin.

M. Frédéric Guilloud n'a pas de communications.

M. François Esselborn pour la Commission du Feu St-Cergue - Arzier-Le Muids et du Conseil Intercommunal de l'Association SDIS Nyon-Dôle informe que la prochaine séance est fixée au 30 juin.

7. Préavis municipal N° 04/2020 : Demande de crédit de CHF 240'000. —TTC pour la réfection, selon les mesures de l'Ordonnance sur la Protection contre le Bruit « OPB », de la chaussée de la route cantonale RC 25 traversant le village d'Arzier-Le Muids.

La Municipalité ne souhaite pas apporter d'informations complémentaires.

M. Didier Hermann lit les conclusions du rapport de la Commission des finances qui propose au Conseil communal à l'unanimité d'accepter le préavis municipal n°04/2020 tel que proposé par la Municipalité.

M. Charles Emile Ramel lit les conclusions du rapport de la Commission ad hoc qui propose au Conseil communal à l'unanimité d'accepter le préavis municipal n°04/2020 tel que proposé par la Municipalité.

M. Denis Berger dit que **dans le libellé c'est marqué 25 traversant Arzier – Le Muids et sur les photos on voit le village d'Arzier mais pas Le Muids.**

M. Nicolas Vuille demande si la route doit être refaite par apport à son état ou par apport au bruit.

M. Patrick Hübscher explique que toutes les routes dans le canton qui travers les villages doivent se mettre aux normes du bruit, on est contraint de refaire les routes dans un laps de temps limité pour obtenir les de subventions.

M. Frédéric Boy demande sur la désignation du bureau BS+R Schenk, qui a fait cette procédure, combien cela a coûté, les honoraires de l'ingénieur et sur quel budget ce montant a été pris, est-ce qu'il fait partie du préavis qui est dans le montant des travaux et comment a été choisi ce prestataire, un appel d'offre a t'il été fait et si non pourquoi.

M. Patrick Hübscher explique pour baisser l'appel d'offre il a été demandé s'il était disponible pour faire cette tâche, ces prestations font partie du préavis, dans ces prestations il y a l'étude, la réalisation de 15'500.- francs qu'on retrouve dans le préavis, les travaux d'étude de 26'290.- francs

M. Eric Jaquet demande si le reste de la route a été fait, du village jusqu'au chemin de la Rencontre et de la gare jusqu'au virage du stand ou cela devrait être fait prochainement.

M. Patrick Hübscher répond ce tronçon a été fait.

M. Nicolas Vout demande quant a été fait la dernière réfection de la route à partir de la jonction chemin des Philosophes au le virage, a son sens, cela a été fait en 2014.

M. Patrick Hübscher répond qu'en 2014 il n'était pas municipal, mais par contre le virage de la Caroline a été fait l'année dernière.

M. Didier Hermann répond que le virage en question a été fait 2011-2012.

Il n'y a plus de commentaires, le Président soumet le préavis n° 04/2020 au vote.

Le Préavis N° 04/2020 est accepté à l'unanimité par 37 oui, 0 non et 0 abstention
--

8. Préavis municipal N° 05/2020 : Demande de crédit de CHF 44'000. —TTC pour la mise en conformité de la canalisation communale des eaux claires sous le passage à niveau de la route cantonale RC 25 de Le Muids (AMENDEMENT au préavis No 05/2020 au Conseil communal).

La Municipalité ne souhaite pas apporter d'informations complémentaires.

M. Vincent Grandjean lit les conclusions de la Commission des finances qui propose au Conseil d'accepter le préavis n°05/2020 tel que proposé par la Municipalité.

M. Pascal Voutat lit les conclusions de la Commission ad 'hoc qui propose d'accepter le préavis n°03/2020 tel que proposé par la Municipalité.

M. Frédéric Guilloud demande d'où vient la conduite d'eau qui travers le PN et où va-t-elle.

Mme Elvira Rölli lui répond que non rien n'a été trouvé, des investigations sont en cours.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet le préavis N°5/2020 au vote.

Le Préavis N° 05/2020 est accepté à la majorité par 36 oui, 1 non et 0 abstention
--

10. Préavis municipal N° 06/2020 : Demande de crédit de CHF 38'000. — TTC pour la réalisation d'une démarche participative dans le cadre de l'étude de réaménagement de la rue du Village à Arzier.

La Municipalité ne souhaite pas apporter d'informations complémentaires.

M. Jean Marie Weyer lit les conclusions de la Commission des finances qui propose au Conseil d'accepter le préavis n°06/2020 tel que proposé par la Municipalité.

Mme Jacqueline Burbidge Rainsley lit les conclusions du rapport de la Commission ad hoc qui propose au Conseil communal à l'unanimité d'accepter le préavis municipal n°06/2020 tel que proposé par la Municipalité.

M. Flavio Boscardin ne comprend pas ce préavis, il demande si le montant de 38'000.- francs annoncé correspond aux honoraires chargés de mener à bien les différentes étapes, et qui est cette entreprise. Il trouve qu'il y a un manque d'information.

Mme Jacqueline Burbidge Rainsley trouve aussi que certaines informations manquent, la commission a essayé de mettre dans les commentaires généraux pour générer une discussion et faire passer les informations.

M. Patrick Hübscher répond que ce préavis est très important, il respecte la promesse qui a été faite depuis le début en invitant la population à une démarche participative. Il explique qu'il y a deux enjeux majeurs dans cette rue, la vitesse (la sécurité et la signalisation) ce qui a été fait, et l'aménagement de la rue par apport aux avis du plus grand nombre de la population, il précise que la municipalité aurait pu aménager cette rue d'une manière plus technique avec des rétrécissements, des pots de fleurs etc., l'enjeu majeur est de mener une réflexion plus large, il y a eu quatre offres à des prix différents, une maison a été retenue, la plus sensible au niveau du budget, ils ont proposés un travail à quatre phases. La phase 1. Préparatoire, est d'expliquer à cette société de conseil ce que l'on veut par apport à ce qui est obligatoire. La phase 2. L'atelier préparatif, est d'inviter la population avec un tout ménage par exemple. Des participants seront tirés au sort parmi la population, il y aura aussi des représentants de l'école et de l'administration (30 à 40 personnes et 4 animateurs), pour la mise en route d'un atelier participatif sous une démarche de lancement. La phase 3., est de faire participer les parents et les enfants « dessine-moi ta rue » et la phase 4., reprendre le même groupe de la phase 2., une synthèse pourra être faite avec tous les éléments pour arriver à une connotation, 1 ou 2 projets seront remis en municipalité.

M. Flavio Boscardin demande qui décidera le projet à la phase 4.

M. Patrick Hübscher répond que le groupe des 40 personnes doivent arriver avec un ou deux projets.

Mme Jacqueline Burbidge Rainsley dit que lors de la séance il a été dit que la Municipalité allait approcher certaines personnes et maintenant il est dit qu'il y aura un tirage au sort.

M. Patrick Hübscher explique qu'une invitation sera faite avec des noms tirés au sort.

M. Pascal Voutat salue la volonté de la Municipalité de rendre la démarche participative, mais se demande si c'est la bonne période pour dépenser une somme pareille. Il explique qu'un crédit d'étude représente en général 10% du montant total des travaux. Il rappelle qu'il y a quelque mois on demandait de faire attention avec une augmentation d'impôt et maintenant la situation est difficile. Il trouve l'idée super, mais qu'il est dommage de mettre 400'000. — francs pour réinventer la rue.

M. Patrick König dit que la démarche le rend un peu dubitatif, il a le sentiment de tomber dans du modernisme paperassier et face à ce problème épineux que personnes n'a envie de toucher, il se demande s'il est nécessaire de faire appel à des consultants avec un audit, d'investir un demi-million pour cette rue. Il attire l'attention du résultat tant contesté à l'époque par certain, à savoir le plan de la sécurité, la barrière installée par la municipalité. La municipalité de l'époque avait aussi fait appel à des consultant, des audits, il dit avoir participé à deux réunions avec des spécialistes qui ont mis en place ce plan. Il se demande si nous serions capables de mettre au point nous-même, sans faire appel à un audite, il ajoute que la commission d'urbanisme pourrait être engagée à cette réflexion, de faire cela à l'ancienne.

M. Inal Uygur demande comment peut-on faire pour que le passage par la rue du village prend plus de temps que de faire le tour. Il dit qu'il y a des ingénieurs de route qui savent faire cela.

M. Frédéric Boy dit effectivement le 10% des travaux représente les honoraires, un avant-projet, un projet et le suivi des travaux, l'aménagement qui a été présenté l'année dernière a été estimé à 114'000.- francs globalement pour faire ce qui est prévu dehors il devrait être dépensé entre 11'000 et 12'000.- francs d'honoraire, pour le reste 25'000.- et 38'000.- cela va arriver a plus de la moitié du coût de l'aménagement qui pourrait être fait avec un crédit de construction. Il explique qu'il faut remettre en relation les coûts usuels pour une étude et les coûts usuels de la construction. Il dit que ceci est bien un problème d'urbanisme, il y a dans la commune un urbaniste qui travaille avec la municipalité et qui a une vision communale de comment sera le village plus tard. Il explique que ce travail ne doit pas être fait de manière isolé que tout a été engagé dans le cadre du plan d'affectation.

M. Patrick Hübscher répond qu'il ne veut pas imposer un style et ni engager des dépenses, l'idée est de poser la question, est-ce que l'on veut aller au-delà de ce que l'on peut engager aujourd'hui, il faut terminer la rue. Nous ne voulions surtout pas décider entre municipaux de passer en force et casser la confiance.

M. Patrick König dit que la question démocratique est là, est-ce que l'on ouvre ou pas, il pense qu'il y aurait encore beaucoup de gens qui voteraient pour la fermeture de la barrière, allons au bout et faisons cela à l'ancienne.

M. Frédéric Boy précise que le bureau d'urbanisme peut amener le projet, faire avancer le travail avec les commissions concernées.

M. Vincent Grandjean dit que cela fait longtemps que le sujet est devant le conseil (2 législatures), il explique que les rues sont une compétence Municipale et à Arzier on a voulu faire mieux que les autres en passant cette compétence sur le Conseil, comme cela c'est le conseil qui décide. Maintenant on voit les difficultés dans lesquelles on est confrontés, il explique que si l'on demande à toute la population il y aura dix, quinze voire vingt idées. Finalement ce soir on est en train de redonner la compétence à la municipalité qui d'après la loi ne la jamais perdue.

Mme la Syndique dit que lors d'un dernier conseil, il a été décidé l'ouverture de la rue, d'étudier en profondeur l'axe et de ne pas s'arrêter aux 117'000.- francs, **une réfection globale** a été demandée, c'est pour cela que la municipalité à proposer un atelier participatif.

M. Flavio Boscardin pense que c'est la méthode qui pose problème, (des ateliers, des professionnels dans la création, demander l'avis à 20 personnes qui auront des avis différents), ces 38'000.- francs c'est trop ou pas assez. Il dit qu'il faudrait lancer un vrais concours (un appel d'offres) et pense que ce n'est pas en demandant à la population que l'on va savoir comment créer un espace urbain.

M. Eric Jaquet est étonné qu'il y a encore ce préavis et se demande si cette rue comme elle est maintenant pose un problème, la rue à été sécurisée et va très bien. On dit que l'on veut réaménager mais entre-deux il y a la crise, les impôts vont faire une chute et il y a d'autre chose plus importante à investir.

M. Nicolas Vout dit n'être pas tout à fait d'accord avec M. Jaquet. Il explique qu'il a été demandé à la municipalité de revenir avec une proposition. Il comprend que les temps sont durs et que gaspiller 38'000.- francs n'est pas d'actualité, il dit qu'il y a des gens compétents dans la Commission de l'urbanisme, m. Boy a dit que la Commission serait prête à venir avec une proposition qui serait faite avec la municipalité. Il propose de refuser le préavis 06/2020 et de relater la Commission d'urbanisme, la Municipalité reviendra avec une proposition à la rentrée, d'ici août 2020, cette rue restera ouverte telle qu'on a voté, par contre, améliorer l'aménagement de la rue et pourquoi pas la place de jeux en face de la boulangerie.

M. Denis Berger n'est pas d'accord avec les chiffres, il dit que les 500'000.- francs dépensé par l'ancienne Municipalité n'était pas pour l'aménagement de la rue, il dit qu'y a eu passablement de travaux sur cette rue. Il explique que l'ancienne Municipalité a voulu faire toute seule, il y a eu des gens contents, pas contents, des pétitions, des menaces, pourquoi reprocher à la Municipalité actuelle de vouloir faire juste pour ne pas se faire critiquer, le problème vient des habitants, qui disent que la Commission d'urbanisme ne pas recevoir une pétition avec 240 signatures.

Mme Sylviane Jaquet rappelle que la rue est en pente et ne voit pas comment on peut l'aménager, éventuellement des fleurs pour faire joli.

M. Patrick König revient sur le danger d'une étude, il a été évoquer les 10% des travaux déjà réalisés, il explique que ce n'est pas la Municipalité qui a décidé de faire les travaux, il y a eu un appel à des spécialistes avec un audit et des consultations pour mener à bien les travaux, il craint que l'on se réengage dans la même direction.

M. François Esselborn concernant le Voyer, aurait-il le droit d'intervenir dans l'aménagement de cette rue.

Mme la Syndique répond que l'intervention du Voyer est une obligation.

M. Flavio Boscardin dit que ce n'est pas un projet, c'est une faisabilité, les 38'000.- francs seront pour établir le cahier des charges.

M. Eric Jaquet dit qu'il y a deux fontaines dans la rue et que vers celle du haut, près de l'église on pourrait y aménager une belle place.

Mme La Syndique dit que si l'aménagement est repris ce sera 400'000.- francs, **elle explique que ce préavis a été validé le 24 février** et entend bien qu'avec la crise les avis ne sont plus pareils. Elle demande une suspension de la séance afin de discuter entre Municipaux pour revenir avec la bonne solution.

Le Président lève la séance.

M. Patrick Hübscher explique que la Municipalité décide de retirer le préavis et invite la Commission d'urbanisme à se joindre aux travaux afin de trouver une solution. Ensuite la Municipalité viendra avec un préavis pour une demande de crédit pour les travaux et terminés la rue avant la fin de la législature.

Le Préavis N° 06/2020 est retiré

11. Divers et propositions individuelles

M. Didier Hermann fait remarquer que la benne des déchets organiques de l'éco-point du CCS déborde de gazon, il demande de rappeler dans un tout-ménage de ce que l'on peut y mettre.

M. Christian Dugon explique qu'à l'origine lorsqu'il a été développé ce système des déchets organiques on peut y traiter aussi du gazon en petite quantité, cela aide même à la fermentation. Il prend note et va faire le nécessaire.

M. François Esselborn explique qu'il y a deux plateformes à conteneur à l'angle des chemins des Philosophes et des Pins, actuellement il y en a qu'un et il déborde régulièrement, il demande si un deuxième conteneur est prévu et quand sera-t-il installé.

M. Christian Dugon dit que le conteneur de cet éco-point va être installé prochainement.

M. Nicolas Vout demande et explique le système de la facturation de l'AISGE, dans le cas du Covid et la fermeture du Relais, la facturation du mois mars a été encaissée normalement et la facturation d'avril a été annulé, (les montants n'ont pas été facturés aux parents), il y a un montant qui reste sur la facturation de mars et sur la facturation de mai, le montant dû aux parents n'est pas mentionné, cela peut induire les gens en erreur, il dit, qu'il serait bien que les montants dû soient sur le total de la facturation.

M. Nicolas Ray répond que la facturation vient du RAT et se fera un plaisir de transmettre.

M. Nicolas Vout concernant les chiens à Arzier, il dit que la loi n'est pas respectée selon l'art. 26 du Règlement communal de police. Il explique qu'au chemin des Philosophes, il y a des propriétaires qui laissent leurs chiens seuls, ces chiens hurlent toute la journée, il demande à la Municipalité, si elle peut faire quelque chose auprès des propriétaires de chien.

Mme la Syndique dit être consciente de ces problèmes, cela a été mentionné dans l'Info-Arzier, des courriers ont été envoyés aux propriétaires de chiens et concernant le règlement de police qui est prévu d'être repris le 28 septembre.

M. Denis Berger dit qu'il y a un laissez aller sur les affichages des Eco-point, (les gens ne respectent plus rien), il demande si la commune peut étudier de nouveaux affichages. Concernant les piscines hors terre de 8000/10'000 litres, que sont les détails obligatoires demandés par l'état pour l'installation de ces piscines. Il remercie la Municipalité pour tous leurs travaux faits durant cette période du Covid, il demande à l'audience des applaudissements pour remercier tout le personnel communal.

Mme la Syndique dit que le sujet est étudié et que les informations seront données au moment voulu.

Mme Jacqueline Burbidge Rainsley demande s'il est prévu de rafraîchir avant la rentrée scolaire la peinture de signalisation (vers l'école) à la rue du village. Elle remercie aussi la Municipalité concernant la distribution des masques.

M. Patrick Hübscher répond que cela va être fait.

M. François Esselborn concernant les remarquent des prises de décisions du Nyon – St-Cergue, il explique qu'il y a déjà eu ces remarquent lors du préavis du passage à niveau, il demande, s'il y a une assemblée générale ou un conseil intercommunal qui pourrait entendre notre voix.

M. Patrick Hübscher explique qu'avec le Nyon - St-Cergue ce n'est pas facile, c'est leur façon de procéder, il engage leur plan d'action et avertis avec à peine un mois à l'avance.

12. Annonce et préavis futurs

Mme la Syndique annonce les préavis pour la prochaine séance du 15 juin, le 08/2020

Une demande de crédit de CHF 2'808'000 pour le remplacement partiel des collecteurs des quartiers Prise et Bosson-Audry, le 11/2020 l'aménagement du Jardin d'enfant et le 12/2020 **reprise énergétique sur le chauffage à distance**, les préavis 09 et 10 comptes et gestion comme annoncé, ils sont déplacés pour la séance de la rentrée du 31 août.

M. Patrick König concernant le préavis soulevé par Mme la Syndique est-ce une obligation de crier la reprise du cadre par Romande Energie et le crédit de connexion au CCM.

M. Christian Dugon répond que Romande Énergie propose cette solution car elle doit engager des travaux pour réaménager le réseau.

Il n'y a plus de questions ni de commentaires, le Président clôt la séance en remerciant les conseillers de leur présence en cette période sensible.

La séance est levée à 22h21

Le Président
Christophe Patarin

La Secrétaire
Maryline Thalman Giavina